Vactaire dans un TGI / TI ou stage ?

Par **Aelwyd**, le **08/02/2015** à **10:07**

Bonjour,

Voilà, je suis actuellement en L2, et j'ai toujours été attirée par la profession de greffier. Je souhaiterai tenter ma chance au concours de l'ENG l'année prochaine, or, même si j'ai pu rencontrer plusieurs greffiers, dont les conseils et informations m'ont beaucoup aidé, je regretterai de ne pas avoir pu m'impliquer dans les fonctions judiciaires avant de passer le concours... ce qui me permettrai d'observer les rouages de la justice autrement qu'à travers les manuels de la B.U. [smile3]

Toutefois, certains conseillent de postuler en tant que vacataire pour des tâches administratives le temps d'un été, d'autres pour un stage d'observation ? Que pensez-vous de cela ? Du stage ou de la vacation, lequel est préférable, pour s'approcher au mieux de la profession de greffier ?

J'avoue balancer entre ces deux idées. Merci de vos réponses qui pourraient m'éclairer ! [smile25]

Par **Student12**, le **23/04/2016** à **20:40**

Bonjour, avais-tu réussis ? Si oui peux tu raconter un peu ton expérience ? comment s'est déroulé ton entretien ? je suppose que tu n'as pas encore commencé au tribunal en revanche

Merci par avance

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés